



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 01 décembre 2021 - PV N°14

PRESENTS : MM. RAIGNIER Christian (Président) - BRIDIER Damien - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique
EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. COMBEAU Jean Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 27 ET 28.11.2021

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°52880.1 CONDAT BEAUREGARD - PERIGORD CENTRE

N°52884.1 BERGERAC STELLA - PRIGONRIEUX

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50284.1 PRIGONRIEUX 3 - COC CHAMIERES 2

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule C N°52181.1 CARSAC - CAMPAGNAC DAGLAN 2

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule C N°52189.1 PAYS DE FENELON 3

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1^{er} forfait).

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51236.1 MARQUAY TAMNIES 2

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule B N°52239.1 EXCIDEUIL ST MEDARD 2

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°52883.1 ST LAURENT DES HOMMES

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°52905.1 ATUR 2

N°52890.1 SABLAT PORTUGAIS

N°52886.1 PERIGORD NOIR 2



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 01 décembre 2021 - PV N°14

N°52888.1 TERRASSON USA 2

FORFAIT GENERAL

L'équipe 1 d'AGONAC qui disputait le championnat Départemental 2 poule A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe 2 de DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE qui disputait le championnat Départemental 4 poule D a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.